

COMMISSION
DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES

LIBRARY
GROUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 9 juillet 1976
PC/ab

PRIORITE P 1

remis au telex à 13 h

420C

Note BIO (76) 256 aux Bureaux nationaux
c. c. aux membres du groupe et à MM. les directeurs généraux DG I et X et
M. Christensen DG VIII

CONSEIL EUROPEEN

Le Conseil européen, qui débutera lundi à 15 heures, à Bruxelles, n'aura pas d'ordre du jour précis; il en avait été de même lors des précédentes réunions du Conseil européen.

Le Groupe du porte-parole ne publiera pas d'informations particulières, ni de dossier de préparation à ce sujet.

Les points susceptibles d'être discutés à l'occasion de ce Conseil pourraient être, avec les réserves d'usage,

1) problèmes institutionnels :

Election directe du Parlement européen au suffrage universel;
Eventuels enseignements à tirer du sommet de Porto-Rico;
Rapport Tindemans.

2) Situation économique et sociale : la Commission présentera un document de travail factuel qui tiendra également compte de la récente réunion tripartite.

3) JET : pas de décision à attendre pour le choix du site.

La Commission sera représentée par le Président Ortoli et le vice-président Haferkamp.

Amitiés

B. OLIVI



COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GROUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 12 juillet 1976
BO/ab

PRIORITE P - 1

Remis au telex à 20 h

420 C

Note BIO (76) 256 suite 1 aux bureaux nationaux
c. c. aux membres du Groupe et à MM. Les directeurs généraux DG I et X
et M. Christensen DG VIII

LIBRARY

CONSEIL EUROPÉEN

Le Conseil européen, qui a commencé ses travaux à 15 h 15, a abouti à un accord sur le nombre des sièges du Parlement européen : République fédérale d'Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie, 81 sièges, Pays-Bas : 25 sièges, Belgique 24 sièges, Danemark : 16 sièges, Irlande : 15 sièges, Luxembourg : 6 sièges; soit au total : 410 députés.

Nous ne disposons pas encore d'informations sur le problème de la date d'élection qui ne devrait pas soulever de difficulté particulière, le problème du siège et celui de la base juridique devraient en principe être tranchés dès ce soir également.

Le Conseil européen a décidé de renvoyer au Conseil des ministres des affaires étrangères la discussion des différents thèmes proposés par le rapport Tindemans.

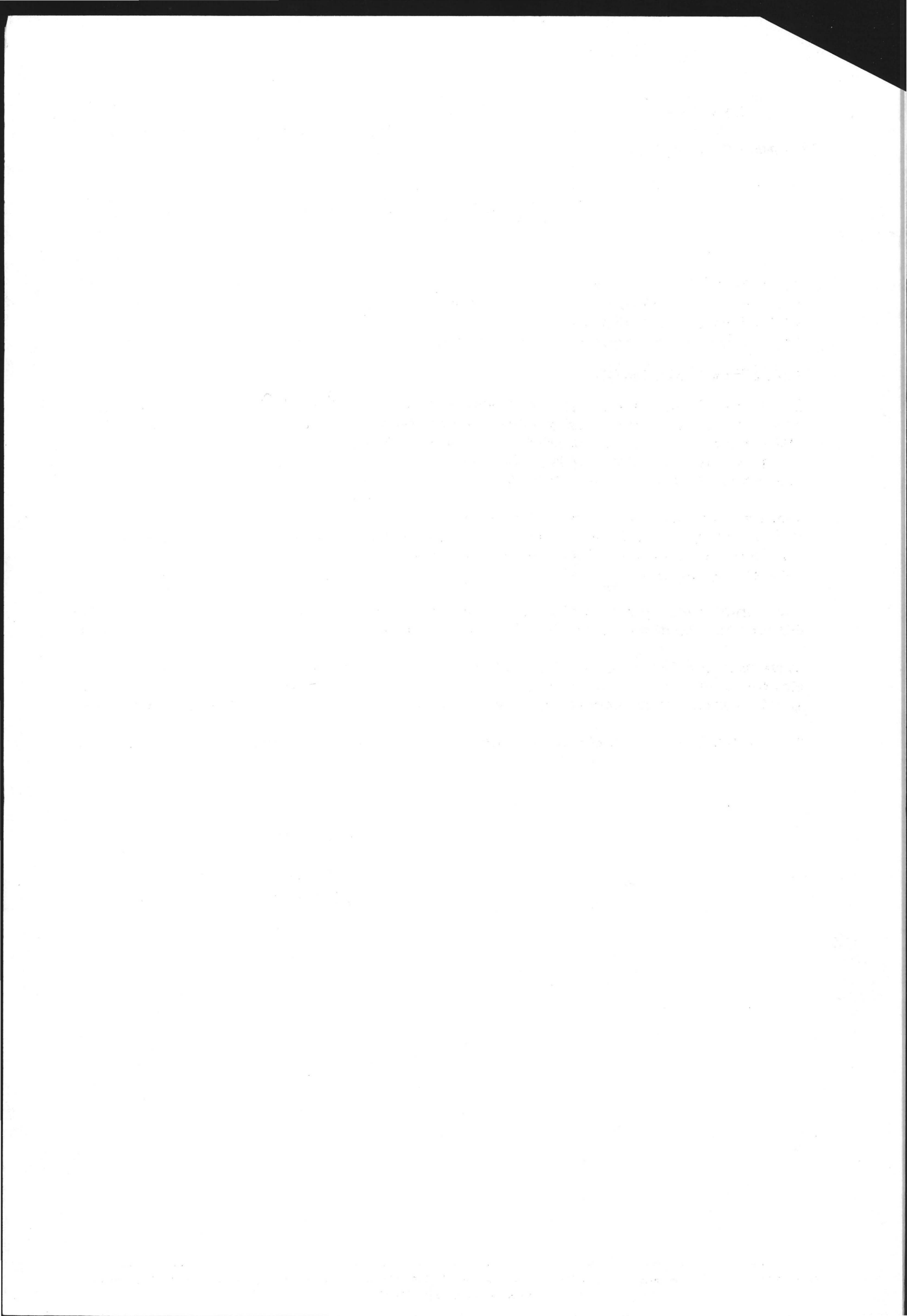
Il semble que la question des 200 miles qui vient d'être soulevée par les Britanniques n'ait pas trouvé de solution pour l'instant. Un groupe de travail a été chargé de présenter une esquisse de solution pour le Conseil européen.

Le Conseil qui vient de se terminer à 20 heures, reprendra demain à 9 h 30.

A SUIVRE

Amitiés

B. OLIVIERI



GROUPE DU PORTE-PAROLE

remis au telex à 14 h 30

LIBRARY
PRIORITY P - 1

Note BIO (76) 256 - suite 2 aux Bureaux nationaux
c. c. aux membres du groupe et à MM; les directeurs généraux DG I et X et
M. Christensen DG VIII (et priorité M. Gundelach, Bureau de Tokyo)

CONSEIL EUROPEEN

Le Conseil européen a terminé ses travaux à 12 heures; il a traité dans la
matinée les points suivants :

1. - Pêche : compte tenu des travaux effectués dans la soirée par le groupe
ad hoc chargé d'examiner cette affaire, le Conseil a pris la décision suivante :

"Le Conseil européen, ayant pris acte des travaux effectués dans le cadre de
la Conférence des Nations unies sur le droit de la mer, constatant la tendance
croissante à porter les limites de pêche à 200 milles sans attendre les conclu-
sions de cette conférence, exprime sa détermination de protéger les intérêts
légitimes de l'industrie de la pêche de la Communauté.

A cette fin, il invite le Conseil à considérer lors de sa session du 20 juillet
1976, une déclaration d'intention des Etats membres de la Communauté sur
l'extension des limites de pêche de la Communauté à 200 milles".

2. - Situation économique et monétaire : Le Conseil est convenu de mettre
l'accent sur la convergence des politiques économiques et, pour traduire
concrètement cette volonté, de convoquer un Conseil économie et finances, si
possible avant la fin du mois de juillet, pour assurer la concertation des poli-
tiques budgétaires prévue par la directive de convergence (voir BIO (76) 236,
point 4); ce Conseil initialement prévu pour le 8, puis le 5 juillet, avait été
ajourné pour des raisons de calendrier).

D'autre part, M. Den Uyl, a souligné l'importance que le Conseil accordait
à la réunion tripartite, le Conseil ayant souscrit à l'unanimité aux conclusions
de la conférence et ayant rendu hommage à l'action de la Commission dans ce
domaine; le Conseil a exprimé le souhait que les partenaires sociaux soient
associés à la préparation et à la mise en oeuvre de la politique économique
et sociale dans le cadre du follow up de la tripartite.

Par ailleurs, M. Den Uyl a indiqué, au cours de sa conférence de presse
finale, que M. Duysenberg, ministre des finances des Pays-Bas, avait envoyé
une lettre à ses collègues pour relancer les convergences des politiques
économiques et monétaires et, en réponse à une question d'un journaliste,
que le comité monétaire était chargé d'examiner le fameux "mécanisme de
voisinage" des monnaies flottantes par rapport au serpent; lorsque le comité
monétaire aura terminé ses travaux sur le plan de la technique monétaire, les
ministres des finances se chargeront de l'étude de ce dossier.

3. - Terrorisme : Nous vous ferons parvenir dans la prochaine note BIO
le texte approuvé par le Conseil européen dans ce domaine. Le Premier Ministre
des Pays-Bas a rappelé que cette affaire avait été lancée au Conseil européen
de Rome et qu'elle avait été traitée en début de séance à la réunion des ministres
de l'intérieur et de la justice, qui s'était tenue le 30 juin à Luxembourg (voir
note BIO (76) 242)

./.

En ce qui concerne la nomination du nouveau président de la Commission, M. Den Uyl a déclaré que la nomination formelle sera faite ultérieurement, dans le cadre des procédures fixées par le Traité.

Le Président Ortoli, qui avait été associé comme d'habitude à la conférence de presse finale, a fait, pour sa part trois remarques :

1. - "le Conseil européen a été court, efficace et substantiel".
2. - Le débat sur la situation économique et sociale dans la Communauté a été extrêmement utile et la volonté de convergence s'est traduite concrètement par la décision de maintenir le Conseil ECOFIN qui avait dû être reporté pour des raisons de calendrier.
3. - La décision prise par le Conseil européen sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel revêt une importance politique fondamentale.

Les premières réactions des observateurs sont généralement positives : le Chancelier Schmidt, au cours d'une conférence de presse, a souligné le "caractère concret" de la réunion de Bruxelles et a affirmé son optimisme sur la reprise économique et la relance institutionnelle de l'Europe.

Il faut remarquer aussi que la situation économique italienne a été brièvement évoquée au cours du Conseil européen, mais qu'aucune décision à ce sujet n'a été prise. Du côté italien, on souligne cependant qu'il n'y a aucun doute sur la solidarité active des partenaires de l'Italie.

A suivre

Amitiés B. OLIVI



COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 13 juillet 1976

BO/ab

LIBRARY

Remis au telex à 18 h 40

PRIORITE P - 1

Note BIO (76) 256 - suite 3 et fin aux Bureaux nationaux
c. c. aux membres du Groupe et à MM. les directeurs généraux DG I et X
et M. Christensen DG VIII
Priorité Bureau de Tokyo, à l'attention de M. GUNDELACH

CONSEIL EUROPEEN

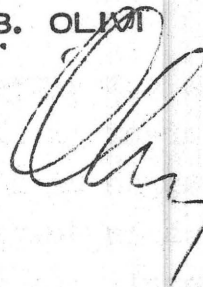
Veillez trouver ci-après le texte approuvé par le Conseil européen, sur
le terrorisme (voir BIO (76) 256 - suite 2, point 3).

Voir texte joint

FIN

Amitiés

B. OLIVIERI



Déclaration du Conseil européen concernant le terrorisme international

1. Les Etats membres des Communautés européennes déclarent qu'ils considèrent comme totalement inacceptable la méthode inhumaine qui consiste à prendre des otages pour exercer des pressions sur les Gouvernements, quel que soit le but poursuivi, politique ou non, et quelles qu'en soient les raisons.
2. Il est de l'intérêt de tous les Gouvernements de s'opposer avec vigueur à de telles méthodes. Il est de l'intérêt de tous les Gouvernements de coopérer dans la lutte contre le fléau que constitue le terrorisme.
3. Une fois de plus, les événements récents ont montré qu'aucun pays, aucun peuple, aucun Gouvernement ne peut espérer échapper aux actes de terrorisme, aux enlèvements et aux détournements perpétrés sur son territoire et dirigés contre ses citoyens et ses intérêts à moins que tous les pays ne se mettent d'accord sur des mesures de lutte efficaces.
4. A cet égard, les Etats membres des Communautés européennes déclarent qu'ils sont décidés à coopérer avec d'autres pays dans le but de définir, à l'échelle mondiale, des mesures de lutte efficaces destinées à éliminer et à empêcher le terrorisme international, les enlèvements et les détournements. Les Etats membres s'engagent à traduire devant les tribunaux ou à extraditer les auteurs de prises d'otages.
5. Les Chefs de Gouvernement ont pris acte des décisions que les ministres de l'Intérieur et de la Justice des Etats membres ont déjà prises en la matière conformément à la demande que le Conseil européen a formulé lors de sa session des 1er et 2 décembre 1975 à Rome et ils invitent ces ministres à poursuivre leurs travaux.
6. En particulier, les Chefs de gouvernement invitent leurs ministres de la Justice à élaborer une convention aux termes de laquelle les neuf Etats membres s'engageraient à traduire devant les tribunaux ou à extraditer les auteurs de prises d'otages. Ils s'efforceront de faire en sorte que le plus grand nombre possible d'autres pays adhèrent à cette convention.